



District de Lyon et du Rhône de Football

Réunion Sécurité 2025 / 2026



Ordre du jour

1 – Accueil / Introduction

2 – Missions du Responsable sécurité

3 – Organisation d'une rencontre :

- avant match
- pendant match
- après match

4 – Dispositif Etoiles

5 – Engagement sociétal

6 – Documents utiles

7 – Questions diverses



1 – Accueil / Introduction



2 - Missions du Responsable Sécurité

Le Responsable Sécurité club, (obligatoirement référencé sous Footclub) organise et met en place la sécurité au sein de son club.

Il est le référent du club pour la sécurité,

Il n'est pas nécessaire qu'il soit présent à toutes les rencontres et délègue les missions à 1 ou 2 délégué(s) de terrain en fonction de la rencontre.

Ces personnes sont obligatoirement inscrites sur la feuille de match et doivent porter lors de la rencontre une chasuble « Prévention ».



2 - Missions du Responsable Sécurité

En début de saison

- il prend connaissance du calendrier de chaque équipe pour identifier les éventuels « matchs à risque » et peut solliciter la PSEM à minima 3 semaines avant la rencontre pour préparer le match avec les adversaires
- Il établit une liste de personnes licenciées dans son club et susceptibles de pouvoir occuper la fonction de délégué de terrain durant la saison sur les rencontres
- Il fait un état des lieux des installations en termes de sécurité
- Il affiche la feuille de route, la liste des objets interdits



2 - Missions du Responsable Sécurité

En cours de saison

- Suivre le calendrier des matchs
- Faire le point avec les équipes, le directeur sportif, le Président, les délégués de terrain...
- Lire le PV du district



3 - Organisation d'une rencontre

Avant match

Il est préférable d'arriver avant l'équipe adverse et avant les officiels : se présenter auprès de l'équipe adverse ainsi qu'auprès des officiels.

Le délégué (ou les délégués) de terrain doit :

- obligatoirement porter une chasuble « Prévention » durant toute sa mission
- s'inscrire sur la feuille de match
- selon le niveau de sensibilité du match, s'assurer que le district, la mairie, le gardien du stade ou encore les forces de l'ordre (police municipale, ...) ont été prévenus des risques



3 - Organisation d'une rencontre

Avant match

Le délégué doit s'assurer que :

- le vestiaire des visiteurs est conforme, propre : à minima une poubelle, douche en état... (compléter la fiche état des lieux)
- le vestiaire des officiels (arbitres et délégué) est conforme, propre : à minima une table, des chaises, douche en état...
- le portail d'accès au stade est libre en cas d'intervention des pompiers
- le parking est sécurisé
- la feuille de route est bien affichée et que son contenu soit respecté (protection des guérites...)



3 - Organisation d'une rencontre

Avant match

Le délégué doit s'assurer que :

- aux abords du terrain tout est conforme, pas la présence d'objet indésirable (ne rien laisser trainer qui puisse devenir un danger)
- le trajet vestiaires/terrain est sécurisé
- de la sécurisation des vestiaires (et ce durant toute la rencontre.
Rappel seules les personnes inscrites sur la feuille de match peuvent y circuler)
- Aucune personne (en dehors de celles inscrites sur la feuille de match) ne peut être présente lors des échauffements puis au cours de la rencontre
- se mettre d'accord avec les officiels (délégué ou arbitre) pour pouvoir communiquer avec eux durant la rencontre. (en cas d'expulsion d'un joueur, utilisation du carton violet...) et définir le positionnement « stratégique » du ou des délégués de terrains durant la rencontre (entre les 2 bancs, à la sortie du terrain, vers les supporters...).



3 - Organisation d'une rencontre

pendant match

- Avoir une attitude neutre pendant la durée de la rencontre
- Ne pas se situer sur le banc de touche de son équipe mais entre les 2 guérites, ou près des supporters, ou à la sortie du terrain, mais en aucun cas à la buvette Choisir une position qui permette :
 - **Observer – Surveiller :**
 - Les abords du terrain
 - Les tribunes
 - La main courante
 - Les arrivées groupées de « supporters » : attention pas de bouteille en verre



3 - Organisation d'une rencontre

pendant match

- Si la situation semble se dégrader :
 - Se présenter
 - Tenter de dialoguer avec diplomatie
 - Prévenir le délégué officiel si présent
 - Prévenir les dirigeants de l'équipe adverse
(si un responsable de l'équipe adverse est présent,
agir ensemble)

- Si la situation se dégrade réellement :
 - Penser d'abord à la protection des officiels, des dirigeants,
éducateurs et joueurs,
 - Eventuellement, prévenir les forces de l'ordre
 - Vérification des installations



3 - Organisation d'une rencontre

Après match

- Raccompagner les équipes, les officiels conformément à la feuille de route
- Sécuriser l'accès aux vestiaires (ne pas laisser entrer le public)
- S'assurer que le public est calme
- Vérification des vestiaires des visiteurs avant leur départ
- Raccompagner l'équipe adverse et les officiels jusqu'à leur véhicule

Faire un bilan du match au responsable sécurité du club surtout si des incidents ont eu lieu



4 – Dispositif Etoiles

Nous souhaitons attirer votre attention sur le manque de retours constatés, nous n'avons pas atteint les 50% de retours.

C'est dommage car nous vous rappelons que les points étoiles peuvent permettre de départager des clubs en fin de saison lors des classements des montées et des descentes. D'autant que le questionnaire est valable pour 2 saisons.

Ce questionnaire est également un outil pour vous. Nous vous conseillons de le remplir lors d'une réunion de votre bureau ou autre. Cela vous permet de faire un point concret sur la sécurité qui encadre vos matchs au sein de vos clubs mais aussi sur des bases de fonctionnement tant administratif, disciplinaire, des encadrants ...

Rappel du dispositif Étoiles :

Ce dispositif vise à sensibiliser les clubs à leur propre organisation, notamment sur les plans administratif, structurel, logistique et sécuritaire. Il encourage une remise en question constructive sur leur capacité à garantir un cadre sécurisé et serein lors des matchs et événements footballistiques.

L'objectif est de favoriser un environnement propice à la pratique du football pour tous les acteurs : joueurs, arbitres, délégués (officiels ou surprises), dirigeants, bénévoles et spectateurs. La sécurité et le bon déroulement des rencontres doivent rester une priorité commune et constante.



5 – Engagement sociétal

Commission qui traite les dossiers sensibles
(harcèlement, propos raciste, propos sexiste...)
Prochainement une adresse mail sera à disposition (voir PV)

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie Associative impose aux associations l'affichage des pancartes contre la violence dans le sport (voir affiche dans document utile)



6 – Documents utiles

- La feuille de route 2025/2026
- La feuille de route « foot d'animation »
- L'affiche des objets interdits
- L'état des lieux des vestiaires
- Protocole arrêt de match « Carton Violet »
- Affiche ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative



6 – Documents utiles

- La feuille de route 2025/2026

Mise à jour le 11/07/2025

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

FEUILLE DE ROUTE - OBLIGATION DES CLUBS
DES CATEGORIES U15 A SENIORS (Seniors Vétérans) (Masculin et Féminin)
A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET AU SIEGE DU CLUB



RAPPEL DES REGLES

<ul style="list-style-type: none">La tenue vestimentaire des joueurs(ses) doit être réglementaire (Loi 4 Règles du Football et Art. 23 Statuts/Règlements Généraux Annuaire du District), et admettre le port des collants entre le 01/11 et le 29/02 en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre (Extrait PV Conseil Ligue du 30/11/2024)	<ul style="list-style-type: none">Code du Sport – Art. L332-3 à L332-15 : il est formellement interdit de consommer de l'alcool, de fumer ou vapoter sur les bancs de touche ainsi que de détenir des bouteilles en verre ou des bécuilles. Affichage obligatoire de la liste des objets interditsPorter à la connaissance de vos licenciés l'affiche du Ministère des Sports : « Signal-sports » à positionner sur un lieu visible de tous
--	---

AVANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

<ul style="list-style-type: none">Présence des responsables du club recevant (ex. Responsable Sécurité, Président, Dirigeants,...) :<ul style="list-style-type: none">1 H 30 avant le coup d'envoi en SENIORS D1 et en Coupe de Lyon et du Rhône1 H avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT dans les autres divisions et catégoriesAvant prise de possession du vestiaire, un état des lieux devra être établi par les dirigeants des deux clubs (document à disposition sur le site du District)La zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de notre annuaire.Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.	<ul style="list-style-type: none">30 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel des éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">ballon du match, un maillot joueur et le gardien de chaque équipe,FMI (ou feuille de match papier si dysfonctionnement de tablette)drapeaux de touche par le club recevant3 personnes max. mentionnées sur FMI, hors joueur(ses) remplaçant(e)s, peuvent s'asseoir sur le banc de touche (ex. éducateur, dirigeant et dirigeant-soigneur). Le Président du club peut se rajouter en se signalant avant le match à l'arbitre et au délégué officiel.Seules les personnes inscrites sur la feuille de match et le Président du club peuvent circuler dans les vestiaires.Le protocole avant le coup d'envoi est obligatoire en D1 et vivement conseillé dans les autres catégories et niveaux.
--	---

PENDANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

<ul style="list-style-type: none">Tout le monde doit être assis sur le banc. L'éducateur peut se lever, donner ses consignes et se rasseoir dès que les consignes ont été communiquées. En aucun cas, une personne ne peut rester debout tout au long de la rencontre.Les 2 personnes chargées de la Sécurité doivent se situer de part et d'autre du terrain durant toute la rencontre et doivent être identifiées par une chasuble (sous peine d'amende si manquement). L'une des 2 personnes doit être présente entre les 2 bancs de touche.Il est formellement interdit aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, ce, sur la longueur totale plus de 3 mètres en amont et en aval (barrières de protection).	<ul style="list-style-type: none">Des délégués de terrain avec chasuble sont obligatoires sur les rencontres (Masculin et Féminin) de la façon suivante :<ul style="list-style-type: none">Seniors/U20/U18 Féminines : 2 délégués obligatoiresU17/U15 : 1 délégué obligatoireFoot à 8 Féminin : 1 délégué obligatoireVétérans : 1 délégué obligatoireLorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche aux côtés de la personne en charge de la Sécurité (guérison prévue à cet effet).A la mi-temps et à la fin de la rencontre, la personne chargée de la sécurité située entre les deux bancs doit accompagner le ou les arbitres jusqu'au vestiaire.
---	---

APRES DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

<ul style="list-style-type: none">L'équipe LOCALE (toute catégorie) doit se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagné des 2 capitaines que l'équipe visiteuse ait quitté la surface de jeu. Dès que les visiteurs sont entrés dans leur vestiaire, l'équipe visitée peut quitter le rond central pour rentrer au vestiaire, accompagnée de l'arbitre et des 2 capitaines. Peut également s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire. Possibilité d'inverser le protocole uniquement sur demande des officiels.La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.	<ul style="list-style-type: none">Les deux équipes doivent impérativement vérifier et valider la tablette en fin de rencontre avec l'arbitre.Le règlement des arbitres officiels doit être fait par les deux clubs (hors caisse de péréquation) en contrepartie d'un regu fourni par le corps arbitral dans le vestiaire de celui-ci et non au club house.Une personne chargée de la sécurité doit rester dans le couloir (vestiaires), jusqu'au départ des équipes après avoir fait l'état des lieux des vestiaires. Elle devra également accompagner l'équipe visiteuse et les arbitres jusqu'au PARKING du stade.
--	--

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez l'améliorer. Ce ne sera qu'un plus pour éviter les incidents.



6 – Documents utiles

- La feuille de route « foot d'animation »

LE / LA JOUEUR(EUSE) ET SON ACCOMPAGNANT(E):

En dehors des terrains

Je suis un ou une accompagnant(e), je me dois de :

- Être présent aux réunions organisées par le club
- Avertir l'éducateur(rice) en cas d'absence de l'enfant
- M'impliquer dans la vie du club
- Echanger régulièrement avec le club ou l'éducateur(rice)



Tenue complète :
maillot, short, chaussettes, protèges tibias, crampons + gourde nominative

Sur les terrains

Je suis un ou une accompagnant(e), je me dois de :

- Respecter les horaires
- M'assurer que l'enfant a son matériel
- Participer et aider à la gestion du covoiturage
- Rester derrière les mains courantes (en dehors des surfaces de jeu)
- Ne pas interférer lors des séances d'entraînements ou matchs

Je suis joueur ou joueuse, je me dois de :

- Ecouter mon éducateur(rice)
- Respecter mes partenaires et adversaires
- Rester au temps de convivialité
- M'assurer d'avoir pris connaissance des rencontres du week-end (lieu, horaire et transport)





6 – Documents utiles

- La feuille de route « foot d'animation »

LE CLUB / L'ÉDUCATEUR DOIT :

LE CLUB / L'ÉDUCATEUR DOIT :		
En dehors des terrains <ul style="list-style-type: none">Participer aux réunions du District et du groupementSe formerAfficher les lois du jeu du foot d'animationOrganiser des réunions avec les parentsAssurer un lien avec les parents durant la saisonOrganiser les déplacements	Sur les terrains Entrainements <ul style="list-style-type: none">Installer les séances d'entraînements (en amont de l'accueil des joueurs(euses))Accueillir les joueurs(euses) et parentsExpliquer les lois du jeu du foot d'animationAnimer toute la séance d'entraînementInformier sur le déroulé des plateaux, matchs et tournois du week-end (horaire, lieu, organisation du déplacement) avec les parents et joueurs(euses)Informier les parents de tout comportement inappropriateS'entretenir avec les joueurs(euses) ou les parents si nécessaireS'assurer du bon départ des joueurs(euses)	Sur les terrains Plateaux, Matchs et Tournois <ul style="list-style-type: none">Identifier le référent du plateau (coordinateur)Préparer les vestiaires (pour mon équipe et pour les adversaires)Préparer la feuille de match et vérifier mes licences (obligatoirement avant le début du plateau)<ul style="list-style-type: none">Organiser l'arbitrageAccueillir mes joueurs(euses) et les adversairesS'assurer du bon comportement des parents (gestion émotionnelle, derrière main courante...)S'assurer que tous les joueurs(euses) ont le même temps de jeuCoacher mon équipe avec respectFinaliser la feuille de match avec les adversaires et je la transfère au groupement sous 48H<ul style="list-style-type: none">Mettre en place un temps de convivialité : collation, échanges, ...S'assurer du bon départ de mes joueurs(euses) et des adversaires

Que faire pour que tout se passe bien en dehors et sur le terrain ?

District de Lyon et du Rhône



6 – Documents utiles

- L'affiche des objets interdits

OBJETS INTERDITS
Prohibited articles

Il est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles suivants :

	<p>Alcool et drogues Alcohol and drugs</p> <p>Articles pyrotechniques et matériaux explosifs Pyrotechnic articles and explosive devices</p> <p>Chaussures de sécurité Safety footwear</p> <p>Poussettes Stroller</p> <p>Caméra professionnelle Camera</p> <p>Casques Helmets</p> <p>Animaux Animals</p> <p>Laser Laser</p> <p>Armes Weapons</p> <p>Cutter Cutter</p> <p>Couteaux Knives</p> <p>Outils Tools</p> <p>Ciseaux Scissors</p> <p>Sac à dos de grande taille Over back pack</p> <p>Valises Luggage</p> <p>Spray à gaz Gas spray</p> <p>Drones Drones</p> <p>Bouteilles (>50 cl) - Verres - Cannettes Bottles (>50 cl) - Glasses - Cans</p> <p>Hampe rigide, et fagot de drapeaux</p> <p>Cornes de brume à gaz et Vuvuzela Foghorns and Vuvuzela</p> <p>Banderoles injurieuses, politiques, racistes, idéologiques, philosophiques, publicitaires Banderoles injurieuses, political, racist, ideological, philosophical, publicitaires</p>
--	--

► Tout objet pouvant servir d'arme (objet coupant, pointu ou pouvant être utilisé comme poignard) ou de projectile notamment casques, chaises, boîte, grands sacs, sacs à dos de grande taille, valises et sacs de sport.

► Tout contenant supérieur à 50 cl.

► Tout contenant inférieur à 50 cl en plastique bouché.

► Tout contenant ou objet autre qu'en plastique souple ou en carton, à l'exception des objets dont la justification médicale est dûment établie.

► Les sprays au gaz, les substances corrosives / inflammables, les teintures et les récipients contenant des substances nocives pour la santé ou hautement inflammables.

► Les pointeurs laser.

► Les drones, les appareils volants.

► Les armes quelle que soit leur catégorie.

► Les drogues, les stimulants et les psychotropes à l'exception des produits nécessaires pour raisons médicales dûment établies.

► Les tracts, insignes, banderoles et/ou tout support de toute taille notamment politique, idéologique, philosophique, contestataire, raciste ou d'ordre privé.

► Les hampes rigides des bannières ou des drapeaux.

► Les grandes quantités de papier et/ou rouleaux de papier.

► Les caméras professionnelles ou autres équipements audio ou vidéo professionnels. Les appareils photos, caméras et autres matériels vidéo sont admis dans l'enceinte du stade pour un usage privé et sont acceptés comme tel par l'organisateur.

► Les animaux, sauf les chiens d'assistance et les chiens guides au sens de la réglementation de droit commun (Loi n°87-588 du 30/07/87) et selon les conditions prévues par l'article L211-30 du code rural.

► Les VuVu Zella

► Les chaussures de sécurité dotées d'embouts renforcés. Toute boisson alcoolisée en dehors de celles ayant fait l'objet d'autorisation municipale prise en application de l'article L 3335-4 du code de la santé publique relatif aux dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives.

► Tout matériel injurieux, raciste, xénophobe, sexiste, religieux, politique ou autre matériel illicite, y compris le matériel de propagande discriminatoire.

► Les poussettes, les landaus, les sièges coqués bébés ou enfants



6 – Documents utiles

- L'état des lieux des vestiaires

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION
psem@lyon-rhone.fff.fr

ETAT DES LIEUX DES VESTAIRES

EQUIPE RECEVANT : EQUIPE VISITEURS :

LIEU DE LA RENCONTRE (STADE) :

DATE DE LA RENCONTRE :

CATEGORIE : N° MATCH :

ETAT DES LIEUX AVANT MATCH
(Description succincte, claire et précise, de l'état des vestiaires avant le début du match. Prendre éventuellement des photos)

.....
.....
.....
.....

NOM ET SIGNATURE
CLUB RECEVANT

NOM ET SIGNATURE
CLUB VISITEUR

ETAT DES LIEUX APRES MATCH
(Description succincte, claire et précise, de l'état des vestiaires avant le début du match. Prendre éventuellement des photos)

.....
.....
.....
.....

NOM ET SIGNATURE
CLUB RECEVANT

NOM ET SIGNATURE
CLUB VISITEUR



6 – Documents utiles

- Protocole arrêt de match « Carton Violet »

PROTOCOLE ARRÊT DE MATCH CARTON VIOLET

CONTEXTE : EN RAISON D'UNE RENCONTRE TROP TENDUE OU CONSÉCUTIF À DES FAITS GRAVES.

Le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football a décidé la mise en place d'un protocole « arrêt de match » qui permet à l'arbitre et autres officiels de garantir l'équité sportive d'une rencontre et de se protéger des atteintes à leur intégrité physique et morale.

LE PROTOCOLE

1^o Avant chaque match, et avant le contrôle de la FMI, une courte entrevue est instaurée par l'arbitre officiel entre les dirigeants responsables des clubs en présence, des capitaines et des délégués (officiels et de terrain) pour les informer des modalités d'application du protocole « ARRÊT DE MATCH ». Ce briefing se caractérera par la présentation du **carton violet**.

Sorti par l'arbitre s'il estime que le match devient trop tendu ou en raison d'incidents caractérisés (voir les cas de figure présentés ci-dessous), ce carton violet pourra être suivi d'un coup de sifflet final si des incidents très graves sont constatés ou d'une reprise du jeu, après une interruption et une consultation en compagnie des différents acteurs de la rencontre.

2^o En cas d'incidents, avant l'arrêt définitif de la rencontre, l'arbitre consulte, lors d'un arrêt de jeu temporaire qui peut être préventif, tous les officiels présents (assistants, observateur et/ou délégué).

3^o Un rapport circonstancié sera rédigé et envoyé à la commission PSEM (voir la discipline si interruption définitive de la rencontre).

INTERRUPTION PREVENTIVE : EN CAS D'INCIDENTS SERIEUX

- Si l'arbitre est insulté (sauf propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés), agrippé (accroché, attrapé) par le bras ou l'épaule, sans violence ou agressivité par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui lui reproche une décision ; menacé de façon peu audible, floue, indéterminée, évasive par un joueur ou officiel d'équipe lui tournant le dos ou située non à proximité immédiate de sa personne.
- Si des menaces, des insultes, des propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés sont le fait de spectateurs et dirigés vers l'arbitre ou vers un ou des joueurs.
- S'il y a des jets de projectiles (pétards, bouteilles...) pouvant mettre en danger des personnes.
- Si le comportement des joueurs devient trop agressif au point de rendre l'arbitre dans l'impossibilité de maîtriser la rencontre ou de pouvoir assurer un déroulement normal.

EN CAS D'INCIDENTS GRAVES, LE MATCH EST DÉFINITIVEMENT ARRÊTÉ

PROCEDURE

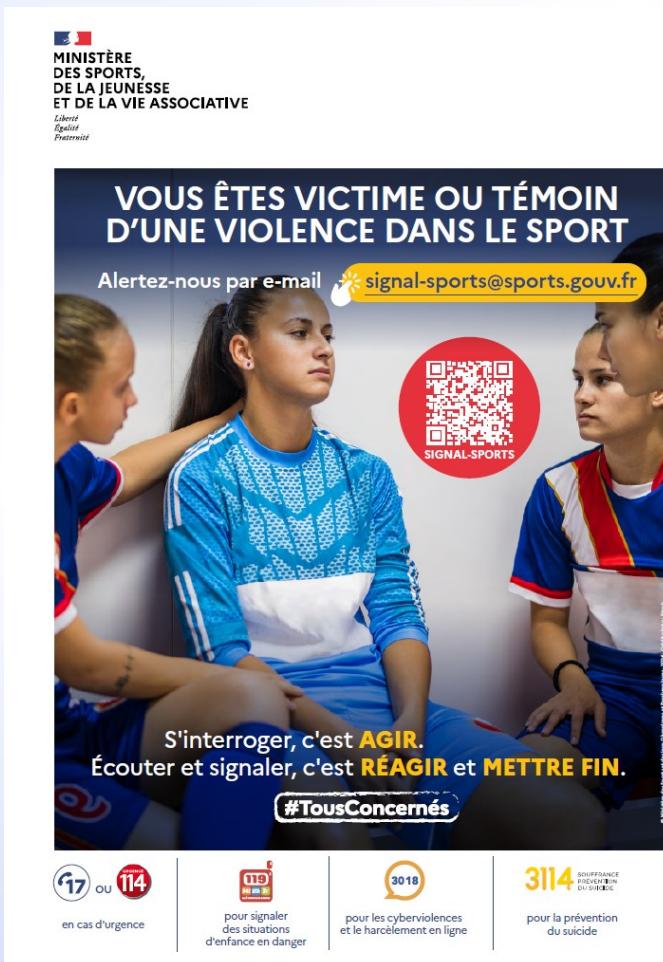
Dans l'hypothèse où l'arbitre officiel décide d'utiliser le **carton violet** :

- On reste sur terrain (pas de retour vestiaires). Chaque équipe se réunit sur le terrain (peut-être à hauteur de sa surface de réparation). Les remplaçants restent, si possible, sur le banc de touche.
- Les 2 éducateurs responsables ainsi qu'un délégué (officiel ou celui inscrit par le club sur la FMI) rejoignent l'arbitre dans le rond central.
- Durée maximum de l'interruption : 5 minutes
- 1 seule utilisation du « carton violet » par match. Si pas d'amélioration après son utilisation : arrêt définitif du match.
- Il sera obligatoire de le mentionner sur la FMI dans la rubrique info d'après match en précisant brièvement le temps et le motif de son utilisation. A la suite de la rencontre, l'arbitre officiel devra transmettre un rapport complémentaire.



6 – Documents utiles

- Affiche ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative





7 – Questions diverses



La commission PSEM vous
remercie pour votre attention
et vous souhaite une bonne
saison à tous.